

OVIN SPÉCIALISÉ CÉVENOL, PASTORAL ET TRANSHUMANT ET NON AUTONOME

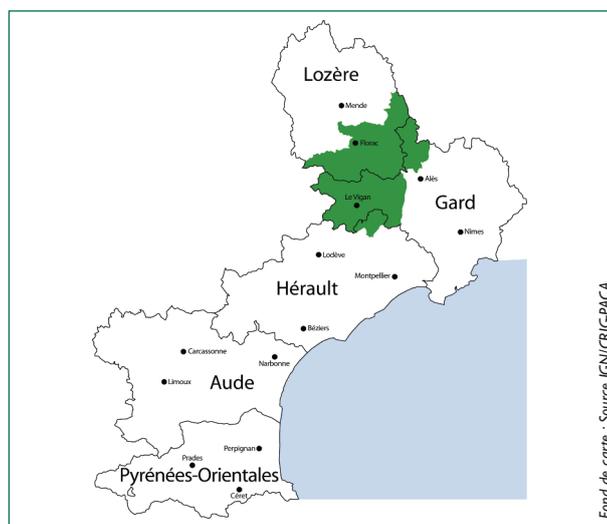
Conjoncture 2010/2011

En zone de montagne sèche, sur la bordure sud du Massif Central, un éleveur avec 380 brebis de race rustique et une production majoritaire d'agneaux de bergerie légers, un troupeau transhumant, fortement déployé sur parcours, économe et peu autonome sur le distribué.

Caractéristiques générales du système et sa localisation

Dans la région du Languedoc-Roussillon, on retrouve ce type d'élevage sur toute la châtaigneraie et la bordure sud du Massif Central, plus particulièrement sur une grande zone allant des Cévennes lozériennes et gardoises jusqu'aux limites de la Montagne Noire. L'offre pastorale de ces territoires est importante et variée, mais la qualité de certains parcours et le manque de maîtrise foncière limitent les possibilités de clôtures et induisent un recours obligatoire au gardiennage des troupeaux. La proximité des estives du Mont Lozère ou de l'Aigoual permet de pratiquer une petite transhumance, à pied ou en camion. La possibilité d'accès à des surfaces fourragères mécanisables le plus souvent des prairies naturelles de fond de vallée ou en terrasses, est généralement très réduite. D'où la difficulté pour récolter suffisamment de foin et le manque d'autonomie fourragère des élevages qui en résulte.

La conduite de la reproduction est fondée sur un agnelage principal d'automne, en lien avec la pratique de la transhumance estivale et les bonnes disponibilités alimentaires automnales sur les regains et les parcours boisés. Les ventes d'agneaux légers (16/18 kg vifs), pour l'export ou pour des ateliers d'engraissement collectif



Fond de carte : Source IGN/CRIG-PACA

> Région Languedoc-Roussillon zone de présence du cas-type

(du Rayon de Roquefort notamment), sont alors majoritaires. Mais ces élevages peuvent aussi produire de l'agneau plus lourd pour la boucherie, commercialisé dans la filière « organisée » ou dans des circuits courts. La taille des troupeaux dans ces élevages spécialisés varie de 300 à 400 brebis. Lorsque le troupeau est de taille plus réduite, on retrouve à côté de l'ovine une activité agricole complémentaire, le plus souvent en oignons, ou encore de la pluriactivité à l'échelle du collectif familial.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1 UMO
- 380 brebis de race rustique locale
- 8 ha de SAU (uniquement prairies permanentes)
- 250 ha de parcours dont
 - 200 ha de bois
 - 50 ha de landes
- Estive collective 90 jours

> Les produits et ventes

- 380 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 317 agneaux vendus, 70% sont des légers de moins de 18 kg de poids vif



Le territoire de l'exploitation

Les 8 hectares de prairies permanentes mécanisables sont localisés en fond de vallée ou en terrasses. Ils ne sont pas forcément labourables, ni bien regroupés, et sont constitués de petites parcelles situées autour du siège de l'exploitation. Ces surfaces sont réservées en priorité à la récolte du foin. Le territoire pastoral de l'exploitation de plus de 250 ha est très étendu. Il est composé essentiellement de bois de châtaigniers, de bois de chênes verts ou blancs et de landes plus ou moins embroussaillées. Quelques hectares de pelouses sommitales complètent cette panoplie de milieux pastoraux. L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié.



La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur travaille seul à plein temps sur la ferme. Son conjoint travaillant à plein temps à l'extérieur, sa contribution aux travaux de l'exploitation reste très limitée. La pratique de l'entraide avec un ou des voisins est de mise pour les gros chantiers (tonte, préparation à la transhumance...). L'éleveur fait appel à une CUMA pour le curage des vieilles bergeries. Au final, on estime que la quantité de main-d'oeuvre sur cette exploitation est de 1 UMO. La contrainte du gardiennage du troupeau toute l'année, hors période d'estive, ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. L'aménagement d'un ou deux parcs clôturés sur les parcours et le recours à la clôture mobile par filets électriques sur les prairies permettent de soulager un peu l'éleveur de la lourde astreinte quotidienne du gardiennage.

Matériels, bâtiments, équipements

Le parc de matériel est volontairement réduit, avec une chaîne de récolte fourragère pour balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 75 à 90 CV et parfois un autre de 50/70 CV, déjà amorti. Une petite remorque plateau permet le transport des bottes de foin. Vu la quantité de foin récoltée, ce type de matériel gagnerait à être en CUMA ou copropriété. Dans tous les cas les investissements en matériels doivent être très raisonnés et s'orienter vers de la « bonne occasion » chaque fois que cela est possible. Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 500 à 600 m² en partie amortie, équipée d'une auge trottoir. Un hangar de 200 m² (bois ou serre tunnel) sert au stockage du foin et du matériel. 2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou du 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes. Des filets de clôture mobiles et un gyrobroyeur complètent les équipements pour la gestion des parcours.





Le troupeau

Le troupeau de 380 brebis est d'une race rustique locale (Tarasconnaise, Raiole, Causse de garrigues, Rouge du Roussillon, parfois de la BMC). Il est conduit en race pure. L'éleveur porte une attention particulière à l'origine génétique lors du renouvellement des femelles et achète les béliers dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et gardées sur l'agnelage principal d'automne, mais elles sont mises en lutte tardivement, à l'âge de 18 mois.

La productivité numérique est généralement d'un agneau par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, cet objectif est atteint grâce à l'obtention d'un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100%, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et la pratique systématique d'un agnelage de rattrapage au printemps.

Produire des agneaux légers pour les vendre à la période de cours la plus favorable (fin octobre-novembre), implique un début d'agnelage à la mi-septembre, dès le retour de l'estive. Ce qui suppose de prévoir des sécurités (distribution de foin) pour nourrir les allaitantes en cas de sécheresse automnale.

Les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement et les agneaux alourdis et finis pour la boucherie, tous les agneaux sont vendus légers (entre 16 et 18 kg de poids vif) pour être finis dans des ateliers d'engraissement collectif ou pour l'exportation vers l'Espagne. Les quelques agneaux vendus plus lourds sont commercialisés par les Organisations de Producteurs ou en circuits courts.

Ce type de conduite de la reproduction repose sur la parfaite maîtrise de la mise en lutte de tout le troupeau au printemps, y compris des brebis récemment agnelées. La valeur laitière, la capacité au désaisonnement et l'aptitude pastorale sont les critères à privilégier dans le choix du renouvellement.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 380 brebis soit 57 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 353 femelles adultes
- 63 agnelles de plus de 6 mois
- 17% de taux de renouvellement
- 8 béliers
- 2 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 90% des mises bas en septembre-octobre
- 10% des mises bas en mars
- 85% de taux de mise bas
- 128% de taux de prolificité
- 8% de taux de mortalité agneaux
- 100% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 317 agneaux, dont 70% légers
 - agneaux légers : 18 kg vifs et 45 à 60 jours d'âge moyen à la vente
 - agneaux lourds : 17 kg de carcasse et 110 jours d'âge moyen à la vente

> Productivité du troupeau

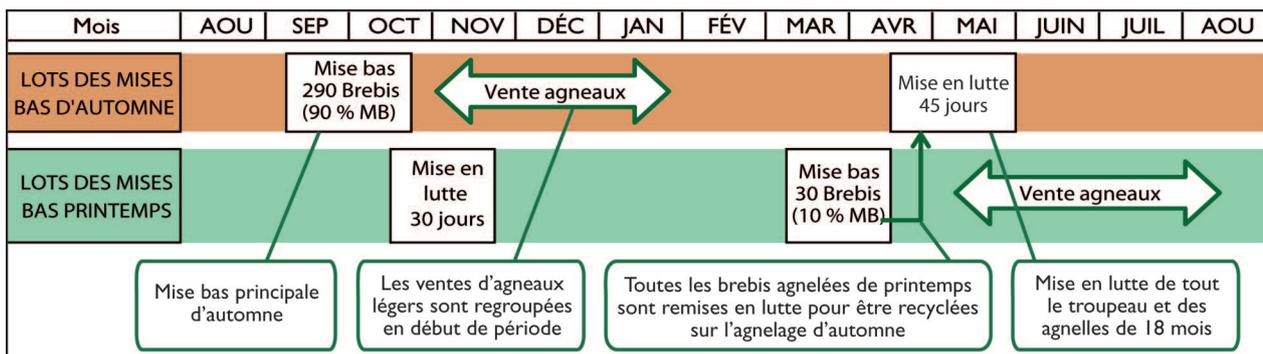
Productivité numérique

- 1 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 8,4 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



La conduite de l'alimentation

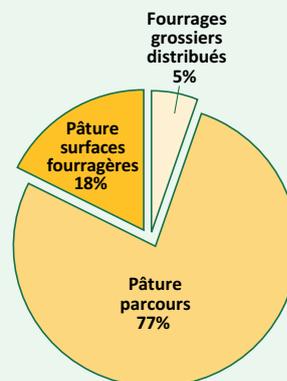
L'utilisation importante, et en toutes saisons, de ressources pastorales variées explique la contribution très majoritaire du pâturage sur parcours dans l'alimentation du troupeau. La faible quantité de foin récoltée et le recours à des achats induisent la recherche d'un système le plus économe possible sur le distribué. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal aussi systématique que possible constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin. Mais il est impératif de bien savoir gérer les ressources pâturables et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers et de concentrés.

Les jeunes agneaux sont élevés sous la mère et restent en bergerie la journée, pendant que leurs mères pâturent. Ils ont à disposition en libre service un aliment de démarrage et du bon foin. Vendus légers, ils sont sevrés au moment de la vente, à un âge variant de 45 à 60 jours. Les quelques agneaux restants qui sont alourdis et les agnelles de renouvellement ont à disposition après le sevrage un aliment complet du commerce et du foin, en libre service.

L'utilisation par le troupeau des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin.

En quelques chiffres...

> Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 190kg de foin / brebis
- 87kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué

agneau léger

- 6kg de foin
- 5kg d'aliment concentré du commerce

agneau lourd

- 20kg de foin
- 60kg d'aliment concentré du commerce

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Vide			Prepa lutte	LUTTE	Gestation			Fin gesta	AGNELAGE/LACTATION	Vide	
	MISES BAS PRINTEMPS	Gestation		Fin gesta	AGNELAGE/LUTTE					Prepa lutte	LUTTE	Gestation	
Ressources mobilisées	STOCKS												
	REGAINS PN												
	PARCOURS												
	ESTIVE												

En hiver tout le troupeau qui a de faibles besoins est mené en un seul lot sur parcours, avec une distribution complémentaire de foin en fonction des aléas climatiques.

Il n'y a qu'un seul lot au pâturage de fin mars à fin mai, il est complétement en fonction des besoins.

Tout le troupeau est à l'estive, mais en fin de période il y a peu ou pas de possibilité de préparation à l'agnelage.

Tout les regains sont réservés pour la pâture d'automne. La préparation à la lutte se fait sur les meilleurs parcours, sans distribution de grain.

La conduite des surfaces

Une partie du foin est produite sur l'exploitation mais en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique « normale », 50 % du foin distribué au troupeau est acheté. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés.

Toute la surface fourragère est réservée à la fauche, avec deux coupes de foin les bonnes années et les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes du milieu font que les rendements fourragers sont assez faibles et qu'il y a peu de marge de manœuvre en cas de sécheresse.

Avec uniquement 8 ha de prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Une fertilisation minérale est assurée une année sur deux, et le fumier produit permet de fumer tous les ans les prés de fauche. La quantité d'engrais apportée reste conforme au cahier des charges de la PHAE 2 pour les prairies naturelles.

Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. L'orientation du système sur un agnelage d'automne permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de gyrobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	32	28	0	60
Céréales (Qtz)	0	130	0	130
Paille litière (T)	0	10	0	10

> Bilan des engrais épanchés

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	40	40	9

> Ratios surface par brebis

- 0,02 ha de SFP / brebis
- 0,65 ha de parcours / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 7,1 UGB / ha
- SFT : 0,2 UGB / ha



Le bilan économique 2010/2011

Aspect conjoncture

Si les cours des agneaux, déjà relativement favorables en 2010, ont connu une légère hausse en 2011, les coûts des céréales, aliments, carburants et autres intrants ont eux subi une augmentation de près de 10%. D'où, après une année 2010 notablement marquée par un Bilan de santé qui a joué positivement

sur le produit avec aides, une année 2011 fortement marquée par des coûts de production qui ont influé négativement sur marges et revenu.

> Le compte de résultat 2009/2010

	2010	2011	Evolution
PRODUITS	65 500 €	67 300 €	2,8 %
Produits ovins	25 100 €	25 700 €	2,7 %
Dont vente agneaux	24 537 €	25 028 €	
Dont autres produits	1 425 €	1 615 €	
Dont achat reproducteurs	900 €	- 900 €	
Primes et soutiens de la PAC	40 400 €	41 600 €	2,9 %
Dont DPU	13 300 €	13 300 €	
Dont Aides ovines	8 260 €	8 260 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	7 600 €	7 600 €	
Dont ICHN	12 581 €	12 581 €	

Régime fiscal : Forfait

	2010	2011	Evolution
CHARGES	46 700 €	51 100 €	9,2 %
Charges opérationnelles ovines	22 300 €	25 800 €	15,5 %
Dont charges d'alimentation	16 818 €	19 939 €	
Dont charges de SFP	649 €	808 €	
Dont charges diverses	4 876 €	3 600 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	24 400 €	25 300 €	7,5 %
Amort. et frais financiers	13 060 €	13 060 €	
Annuité des emprunts	13 600 €	13 600 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	31 800 €	29 300 €	- 7,8 %
REVENU DISPONIBLE	18 200 €	15 700 €	- 13,6 %
RESULTAT COURANT	18 700 €	16 200 €	- 13,2 %

Le bilan économique de l'atelier en quelques chiffres

	2011	% évolution 2010/2011
Effectif brebis	380	
Agneaux produits / brebis	1,00	
Valoris moy de l'agneau	79 €	2 %
PB hors primes / brebis	68 €	2,7 %
Charges opé / brebis	68 €	15,5 %
Dont alim directe / brebis	52,5 €	18,6 %
Dont surf fourrag / brebis	2,1 €	24,6 %
Dont frais divers / brebis	13,3 €	3,9 %
MB hors primes / brebis	- 0,2 €	- 102,6 %

Le bilan économique de l'exploitation en quelques chiffres

	2011	% évolution 2010/2011
Charges structure / ha SAU	3 157 €	3,5 %
Charges structure / brebis	67 €	3,5 %
Primes / produit brut	62 %	0 %
EBE / produit brut	44 %	- 5 %
Annuité / EBE	46 %	- 3,6 %
Revenu disponible / UMO	15 700 €	- 13,6 %
Résultat courant / UMO	16 200 €	- 13,2 %

Zoom sur la PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois des engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits à Paiement Unique (DPU) qui sont des aides découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009.
- L'aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation. Ce cas type se situe en zone de montagne sèche.

- La Prime à l'Herbe Agri-Environnementale individuelle (PHAE) qui est perçue pour les surfaces en herbe que l'éleveur décide d'engager.

- Pour les élevages transhumants, la prime à l'Herbe Agri-Environnementale collective qui est perçue pour la période d'estive est directement déduite du prix de l'estive.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées, qui était de 8 % en 2010 et de 9 % en 2011.

Petit lexique et définitions des termes utilisés

> Main-d'œuvre et travail

Unité de Main d'Oeuvre (UMO) : 1 UMO correspond à une personne qui se déclare travailler à plein temps sur l'exploitation à l'échelle de l'année.

> Troupeau

Brebis présentes (EMP) : Correspond à l'Effectif Moyen Pondéré (par leur temps de présence sur la campagne) des brebis de plus de 6 mois.

Unité Gros Bétail (UGB) : Permet de convertir en une unité commune tous les ruminants. Une brebis équivaut à 0,15 UGB.

Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Identification d'un produit correspondant à un cahier des charges (Label rouge, AOP, IGP, Bio).

Equivalent Kilo carcasse (ekgc) : Estimation en poids de carcasse de l'ensemble des agneaux produits. Elle permet d'estimer une productivité pondérale.

Taux de mise bas : Pourcentage du nombre de mises bas réalisées par an par brebis présente.

Taux de productivité numérique : Pourcentage du nombre d'agneaux produits par an par brebis présente.

Taux de prolificité : Pourcentage du nombre moyen d'agneaux nés par mise bas.

Taux de mortalité agneaux : Pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés.

Matière Sèche (MS) : Mesure de la quantité de matière sèche du fourrage grossier. Par exemple un kilo de foin brut contient 85 % de matière sèche.

> Surfaces

SAU : Surface Agricole Utile. Elle correspond aux surfaces mécanisables.

SFP : Surface Fourragère Principale, partie de la SAU destinée à la production d'herbe ou aux cultures fourragères.

> Economie

Produit Brut ovin : Somme des ventes d'agneaux, des réformes, de la laine, corrigée des variations de stocks. Les achats d'animaux reproducteurs sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles : Charges « variables » affectées à une activité et généralement liées au volume annuel de l'activité.

Marge Brute ovine hors prime : Produit brut ovin (calculé sans les aides, primes et soutiens) diminué des charges opérationnelles de l'atelier.

Charges structurelles : Charges fixes de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent aux intérêts et le capital qui est remboursé.

Amortissement : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un moyen de production.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible : Correspond à l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant : Correspond à l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Pour en savoir plus

Retrouvez les cas types ovin viande publiés en Languedoc-Roussillon en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :

> Les sites des **Chambres départementales d'agriculture** :

De l'**Aude** : www.aude.chambagri.fr

De la **Lozère** : www.lozere.chambagri.fr

Du **Gard** : www.gard.chambagri.fr

> Le site de l'**OIER-SUAMME** :
www.languedocroussillon.chambagri.fr

> Le site de la **Reconquête ovine** :
www.reconquete-ovine.fr

> Le site de l'**Institut de l'Élevage** :
www.idele.fr

N'hésitez pas à contacter les correspondants locaux des réseaux d'élevage ovins viande Languedoc-Roussillon.

Liste des correspondants :

> Pour les départements :

Philippe Poucheret

Chambre d'Agriculture de l'Aude

ZI de Sautès à Trèbes

11 898 CARCASSONNE Cedex 9

Tél. 04 68 11 79 82

p.poucheret@aude.chambagri.fr

Gérald Marty

Chambre d'Agriculture du Gard

4A Chemin des Caves

34 380 ST PRIVAT DES VIEUX

Tél. 04 66 54 31 18

gerald.marty@gard.chambagri.fr

Françoise Bouillon

Chambre d'Agriculture de la Lozère

Place Paul Comte

48 400 FLORAC

Tél. 04 66 45 13 58

francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

COPO

Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales

66 Rue de la Vigneronne

66 000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 54 41 21

copo2@wanadoo.fr

> Pour la région :

Jean-François Bataille

Institut de l'Élevage

Maison Régionale de l'Élevage

Route de la Durance

04 100 MANOSQUE

Tél. 04 92 72 32 07

jean-francois.bataille@idele.fr

Jean-Louis Balme

OIER-SUAMME Languedoc-Roussillon

25 Ave Foch

48 000 MENDE

Tél. 04 66 65 62 00

jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Gérald MARTY - Chambre d'Agriculture du Gard

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et de la région Languedoc-Roussillon



Avril 2012

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 12 56 001